

COMMISSION  
DES  
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 9 mars 1972  
PC/rp

Note BIO N° 42 (72 aux Bureaux nationaux  
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Dir. Gén. des DG. I & X

Objet : 199ème réunion de la Commission

432

La Commission a siégé cette semaine en deux temps; d'abord brièvement mardi après-midi pendant que se déroulait le Conseil des Ministres des finances et ensuite toute la journée de mercredi.

En ce qui concerne les résultats du Conseil des ministres des finances, nous avons eu l'occasion ce matin, devant la presse accréditée de faire le commentaire suivant : "La Commission se félicite de l'heureuse conclusion des travaux du Conseil. Leur caractère très concret, l'esprit dans lequel ces résultats ont été obtenus ainsi que la détermination confirmée d'aller de l'avant, permettent de sortir du climat d'incertitude particulièrement préjudiciable au bon fonctionnement du Marché commun et à la crédibilité même du dessein politique de l'union économique et monétaire.

Ce premier pas sera sans doute décisif pour favoriser d'autres décisions concrètes au cours de ces prochaines semaines et de ces prochains mois. Tous ceux, qui, à l'intérieur de la Communauté ou qui s'apprêtent à y entrer, avaient conçu un grand espoir au lendemain de la Conférence de La Haye ne pourront que se réjouir de l'évènement.

Bien entendu, cette solidarité en action ne saurait rester sans conséquence sur le plan mondial où une Communauté européenne plus solide peut apporter une contribution très positive à la recherche de solutions meilleures parce que plus équilibrées notamment à l'intérieur d'un système monétaire international amélioré."

Le Président MALFATTI avait félicité et remercié M.BARRE et ses collaborateurs pour le succès obtenu, M.MANSHOLT ayant pour sa part rendu hommage pour la ténacité et l'habileté de M.BARRE qui a réussi à faire déboucher le Conseil, après plusieurs semaines d'efforts, sur quelque chose de concret et de cohérent. Le Président MALFATTI a également remercié M.BORSCHETTE pour ses efforts en matière de politique régionale, même si la Commission n'a pas obtenu le succès complet en ce qui concerne la décision de principe du Fonds.

Enfin, toujours dans le domaine économique, M.BARRE a indiqué qu'un bon test de la volonté des Six gouvernements de progresser en matière de concertations de politique économique à court terme, serait l'examen que doit faire le Conseil au cours du premier trimestre de la situation économique de la Communauté en exécution de l'article 2 de la décision du 22 mars 1971 sur l'union économique et monétaire. Après avoir consulté le Comité de politique conjoncturelle, la Commission a adopté une communication au Conseil sur les orientations qui lui paraissent devoir être suivies par les Etats membres au cours des prochains mois. (Document aussitôt disponible vous sera adressé).

./.

La Commission a également arrêté sa position en vue de la préparation de la 3ème Conférence des Nations-Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), Conférence qui va s'ouvrir à la mi-avril à Santiago du Chili. Pour permettre une délibération du Conseil des 20 et 21 mars, la Commission va lui adresser un dossier très nourri comportant aussi bien des analyses techniques que des positions communes à envisager sur les différents points à l'ordre du jour. Certes, cette Conférence s'ouvre dans un contexte assez difficile et incertain compte tenu de l'élargissement en cours, de certains problèmes monétaires pas encore résolus et de l'intention d'inscrire au prochain Sommet le thème des pays en voie de développement. La Commission est parfaitement consciente de tout cela mais elle estime que ce n'est pas une raison pour ne pas envisager une bonne préparation au sein de la Communauté. On pourrait même en tirer argument pour renforcer la nécessité à la réunion de Santiago du Chili, d'y marquer clairement la volonté de prendre en considération les intérêts des pays en voie de développement; malgré les incertitudes évoquées cette attitude politique ouverte et positive préconisée par la Commission permettrait de s'appuyer sur des points fixes :

- en tout état de cause, en matière de coopération au développement, la Communauté a l'obligation de soutenir et d'explicitier tout ce qui constitue l'acquis communautaire (politique d'association et système de préférences généralisées);
- elle a aussi tout intérêt à mettre en valeur les orientations politiques précisées dans le traité d'élargissement envers un nombre considérable de pays du Commonwealth;
- elle doit enfin, puisque cela constitue une des justifications de sa politique, apporter tout son appui aux mesures applicables aux pays en voie de développement les moins avancés ainsi qu'aux initiatives susceptibles de favoriser les intégrations régionales des pays en voie de développement.

Hier après-midi, la Commission a consacré ses délibérations exclusivement à la préparation du Sommet pour la partie "Relations extérieures et le rôle de la Communauté dans le monde", thème qui sera discuté à la réunion ministérielle du 20 mars à Dix et avec la participation de la Commission. La Commission entend apporter sa contribution dans les meilleures conditions de discrétion, garantie d'efficacité, ce qui ne nous permet pas d'entrer dans les détails à ce stade.

Je vous signale que dans la rubrique "administrative" on s'oriente vers la préparation d'un budget 1973 à Dix (quitte à envisager un budget rectificatif au printemps 1973) et que MM. von VERSCHUER et PIZZUTI ont été nommés Directeurs généraux adjoints à l'agriculture.

La prochaine réunion de la Commission aura lieu la semaine prochaine à Strasbourg, en marge de la session du <sup>Parlement</sup>. A ce propos je vous signale que pour la journée de mardi 14, on a ajouté à l'ordre du jour une intervention du Président MALFATTI à 16h.

Amitiés,

Le Porte-Parole

B.OLIVI.